Exportations d'hydrocarbures vers les pays tiers (abrog. règl. 388/75/CEE)

1995/0214(CNS) - 28/03/1996 - Acte final

OBJECTIF : abroger le règlement 75/388/CEE concernant la communication à la Commission des exportations d'hydrocarbures vers les pays tiers. MESURE COMMUNAUTAIRE : Règlement 96/545/CE du Conseil. CONTENU : le règlement 75/388/CEE est abrogé DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 30/03 /1996.